

- Dans le domaine agro-pastoral et artisanal on donnera 3 prix dans chaque domaine et dans chaque commune.

1. Agriculture : 1e prix : 12.000 FRW !
2e prix : 8.000 FRW ! = 25.000 x 143 = 3.575.000 FRW
3e prix : 5.000 FRW !
2. Elevage : 1e prix : 12.000 FRW !
2e prix : 8.000 FRW ! = 25.000 x 143 = 3.575.000 FRW
3e prix : 5.000 FRW !
3. Artisanal : 1e prix : 12.000 FRW !
2e prix : 8.000 FRW ! = 25.000 x 143 = 3.575.000 FRW
3e prix : 5.000 FRW !

4. Exposition-vente: Il y aura une exposition-vente des produits ou des objets qui auront reçu les prix; pour cet exposition-vente le Ministère pourrait aider les G.S.E. à (ramasser) transporter leurs produits jusqu'aux lieux d'exposition ainsi qu'à louer les hangars d'exposition.

- Location d'un camion à 200 Frs/km pour 1000 Km à l'aller (ramassage et acheminement des objets à exposer) et 500 Km au retour (au retour le camion ferait moins de détours) :
soit : 200 Frs x 1.500 x 10 = 3.000.000 FRW.

- L'encadrement sera fait par 4 agents pendant 3 mois (de novembre au 30 janvier 1985) à raison de 6 jours par mois. Il s'agit d'un Encadreur régional

- un Agronome de Préfecture
- un Vétérinaire de Préfecture
- un agent du MIJEUCOOP + un chauffeur.

soit: (11.000 Frs x 4 x 3) + (5.500 Frs x 3) = 148.500 FRW

Le Jury : Dans le domaine agro-pastoral et artisanal, le jury sera composé de 7 personnes :

1. Un représentant du MINIMART
2. Un représentant du MIJEUCOOP
3. Un représentant du MINAGRI
4. Le Préfet ou son délégué
5. L'Encadreur Régional
6. Vétérinaire de Préfecture

- Déplacement de 7 membres du jury + 1 chauffeur à raison de 6 jours par Préfecture : soit : (11.000 Frs x 7 x 10) + (5.000 x 10) = 825.000 FRW

- Lors de l'exposition-vente un agent du Ministère peut se rendre dans chaque Préfecture (10 agents du Ministère dans 10 Préfectures) du moins au jour de l'ouverture des expositions-vente, on peut négocier avec le MINITRANSCO pour voir s'il peut nous aider dans ces jours en réquisitionnant certains véhicules uniquement pour ces 2 jours. Déplacement d'un agent du MIJEUCOOP
.../...

+ 1 chauffeur lors de l'exposition-vente à raison de 2 jours par
Préfecture : Soit $(3.000 \text{ Frs} \times 1 \times 10) + (1.500 \times 1 \times 10 =$
45.000 FRW

- Carburant estimé à une moyenne de 80 l/jour

soit : $66,8 \text{ FRW} \times 80 \times 260 = 1.389.440 \text{ FRW}$

- Entretien véhicule : $\frac{360.000 \text{ FRW} \times 260}{350} = 260.000 \text{ FRW}$

350

Total pour le domaine agro-pastoral et artisanal (concours + encadre-
ment) et exposition-vente) : 16.392.940 FRW

1. Concours sur l'Animation et Folklore :

Dans ce domaine les prix seront décernés aux 4 premiers dans cha-
que Préfecture: 1er prix : 60.000 FRW !

2e prix : 40.000 FRW ! = 150.000 x 10 =

3e prix : 30.000 FRW ! 1.500.000 FRW

4e prix : 20.000 FRW !

Il a été demandé à Monsieur BIKINDI Simon de finaliser ce dos-
sier des concours sur l'Animation et Folklore avec l'organisa-
tion bien détaillée, avec la composition du jury, BIKINDI a fait
remarquer cependant qu'il envisage le jury composé de 6 personnes
dont 2 du M.R.N.D. et qui probablement peuvent être prises en
charge par l'M.R.N.D., et le Ministère s'occuperait des 4 qui
restent.

2. Les concours littéraires : Comme dans les concours sur l'Animation
et le Folklore les prix seront donnés aux 4 premières oeuvres.

1e prix : 40.000 FRW !

2e prix : 35.000 FRW!

3e prix : 30.000 FRW! = 130.000 FRW

4e prix : 25.000 FRW!

3. Concours musical : Les prix seront décernés aux 4 premiers dans
3 disciplines : solistes, chorales, et orchestres.

a) Solistes : 1e prix : 30.000 FRW!

2e prix : 20.000 FRW! = 75.000 FRW

3e prix : 15.000 FRW!

4e prix : 10.000 FRW!

b) Chorales : 1e prix : 80.000 FRW!

2e prix : 60.000 FRW! = 200.000 FRW

3e prix : 40.000 FRW!

4e prix : 20.000 FRW!

c) Orchestres: 1e prix : 80.000 FRW!

2e prix : 60.000 FRW! = 200.000 FRW

3e prix : 40.000 FRW!

4e prix : 20.000 FRW!

Pour le concours musical : Monsieur UWILLINA chargé de préparer ces concours a fait remarquer qu'il faudrait faire une présélection dans les 3 disciplines (solistes, chorales et orchestres) au niveau de la Préfecture afin d'éviter d'alourdir inutilement le nombre des participants au niveau national.

Encadrement :

- Déplacement de 4 agents au niveau préfectoral + 1 chauffeur à raison de 6 jours/mois : de février 1985 à avril 1985.
Soit : $(11.000 \text{ FRW} \times 4 \times 3) + (5.500 \text{ FRW} \times 3) = 148.500 \text{ FRW}$
- Déplacement de 6 membres du jury + 1 chauffeur à raison de 2 jours par préfecture : $(13.000 \text{ F} \times 6 \times 10) + (1.500 \times 10) = 195.000 \text{ FRW}$
- Carburant estimé à 80 l par jour : soit : $66,8 \text{ FRW} \times 80 \times 200 = 1.068.800 \text{ FRW}$
- Entretien du véhicule : $360.000 \text{ FRW} \times 200 = 200.000 \text{ FRW}$
- Jetons de présence des Lecteurs³⁶⁰ pour le concours littéraire :
Le jury sera composé par 15 personnes et leur travail s'étendra sur 15 jours.
Ils seront logés et nourris (par exemple dans le Centre IWAUVU) avec les jetons de présence de 2.000 FRW/jour,
soit : - 15 personnes pendant 15 jours à 2.000 FRW/jour = 450.000 FRW
- Logement et nourriture des Lecteurs à 2.000 F/jour = 450.000 F
- Le Jury dans le concours musical : il sera composé, en plus du Ministre qui en est le Président d'honneur, de 11 membres.
- Jetons de présence du jury du concours musical :
11 personnes pendant 3 jours à 2.000 F/jour : 66.000 FRW
- Logement de 3 membres du jury pendant 3 nuits à 2.000 FRW = 18.000 FRW
Total pour les concours littéraire, animation et Folklore et musical ainsi que leur encadrement : 4.701.300 FRW

III. Domaine des sports : Dans le domaine des sports il y aura l'athlétisme, la course populaire et la course cycliste.

1°) Concours sur l'athlétisme : Il y aura 29 disciplines en tout : 14 disciplines pour Dames et 15 disciplines pour hommes.

- 14 disciplines pour Dame : Course de 100 m, 200 m, 400 m, 800 m, 1500 m, 3000 m, 5000 m, 10.000 m, lances des poids, javelot, disques, sauts en longueur, hauteur et triple saut.
- 15 disciplines pour hommes : les mêmes que chez les dames + saut à la perche. Les prix seront donnés aux 3 premiers dans chaque discipline.

1e prix par discipline : 20.000 FRW!

2e prix par discipline : 15.000 FRW! = 45.000 x 29 =

3e prix par discipline : 10.000 FRW! 1.305.000 F

.../...

2°) Course populaire : (organisé au niveau communal)

1e prix : 3.000 FRW!

2e prix : 2.000 FRW! = 6.000 F x 143 = 858.000 FRW

3e prix : 1.000 FRW!

3°) Concours cycliste:

Les compétitions se feront à 2 niveaux : Préfectoral et National, seul la compétition au niveau national recevra des prix.

- Dans chaque Préfecture on prendra les 10 premiers qui participeront aux compétitions au niveau national c-à-d 100 compétiteurs au niveau national dont 10 seulement recevront des prix.

- Distribution des prix :
- 1e prix : 20.000 FRW
 - 2e prix : 18.000 FRW
 - 3e prix : 16.000 FRW
 - 4e prix : 10.000 FRW
 - 5e prix : 9.000 FRW
 - 6e prix : 8.000 FRW
 - 7e prix : 6.000 FRW
 - 8e prix : 5.000 FRW
 - 9e prix : 4.000 FRW
 - 10e prix : 2.000 FRW

Un membre du comité a demandé si les concurrents doivent être de nationalité rwandaise seulement, et qu'est-ce qu'on ferait si les jeunes enfants de certains coopérants voudraient participer aux différents concours surtout sportifs?

Etant donné que l'Année Internationale de la Jeunesse est pour tous les jeunes, qui qu'ils soient et où qu'ils soient sans distinction de race, de sexe, de couleur ou de religion, au cas donc où ces jeunes étrangers se feraient inscrire dans des concours, il pourront eux aussi participer, mais à condition qu'ils aient été sélectionnés au niveau préfectoral comme les autres jeunes rwandais.

Quant à l'itinéraire à emprunter, le comité a demandé à Monsieur TWAGIRAYEZU Emmanuel, chargé d'organiser le concours cycliste, d'essayer de voir le circuit sinon pas encore emprunté du moins le moins fréquenté par les cyclistes (ex: KIGALI - GAKENKE).

- Encadrement concours d'Athlétisme.

a) Niveau préfectoral :

- Déplacement de 1 agent du Ministère + 1 chauffeur à raison de 2 jours par Préfecture : Soit : $(3000 \times 10) + (1500 \times 10) = 45.000$ FRW
- Carburant estimé à 60 l/jour : soit : $66,8 \text{ F} \times 60 \times 2 \times 10 = 80.160$ FRW
- Entretien du véhicule : $\frac{360.000 \text{ FRW} \times 10 \times 2}{360} = 20.000$ FRW

b) Niveau national :

- Séjour des athlètes à raison de 2 personnes par discipline et 1 Encadreur par Préfecture : $(29 \times 2 \times 10) + 10 =$
590 personnes = 531.000 FRW ?
- Tichets aller et retour des athlètes + Encadreurs estimé à une moyenne de 600 F x 590 = 354.000 FRW ✓
- Carburant estimé à 30 l par jour pour 3 véhicules pendant 3 jours: soit 66,8 FRW x 30 x 3 x 3 = 18.036 FRW
- Encadrement concours cyclistes :
- Séjour de 10 cyclistes et 1 encadreur par Préfecture pendant 3 jours à 3.000 FRW (jour et par personne :
Soit : $3.000 \text{ F} \times 3 \times 11 \times 10 =$
99.000 FRW.
- Tichets aller et retour estimé à 600 FRW par personne :
Soit : $600 \text{ FRW} \times 11 \times 10 =$
66.000 FRW.
- Carburant estimé à 30 l par jour, et le jour du concours on utiliserait 5 véhicules au lieu de 2 véhicules :
Soit $66,8 \text{ FRW} \times 50 \text{ litres} \times 5 = 16.700 \text{ FRW}$
- Le total du domaine de concours sportif et son encadrement s'élève à : 3.502.920 FRW.

IV. Alphabétisation : Etant donné l'importance de ce domaine, le comité a jugé utile de donner à chaque commune 40.000 FRW
Soit : $40.000 \text{ FRW} \times 143 = 5.720.000 \text{ FRW}$, moyennant cette somme de 40.000 par Commune, cette dernière essayera de toucher chaque catégorie des jeunes : non scolarisés, handicapés etc...
Cependant le recensement des endroits d'alphabétisation et le nombre de fréquentation s'avère nécessaire.

Un agent du Ministère, en collaboration avec le MININTER et les Encadreurs Régionaux feront un recensement d'endroits d'alphabétisation et le nombre de fréquentation au niveau de la Préfecture :

- Déplacement d'un agent au niveau Préfectoral + 1 chauffeur à raison de 5 jours par Préfecture :
Soit : $(9.000 \text{ FRW} \times 10) + 4.500 \text{ F} \times 10 = 135.000 \text{ FRW}$

Total pour le domaine d'alphabétisation : 5.855.000 FRW
=====

V. Emission d'un timbre-poste à l'occasion de l'A.I.J.

La lettre de rappel a été envoyée au Ministre des Transports et des Communications, une fois cette émission des timbres-poste nous accordée, cela va être plutôt une source des recettes provenant de la vente de ces timbres.

VI. Film sur l'A.I.J.

Le coût de la réalisation d'un film ayant été estimé à 1.500.000 FRW, l'ORINFOR y participera pour 25%.

VII. Divers : Le comité a fixé une somme forfaitaire de 3.500.000 FRW. Pour: le secrétariat, achat film-photos et leur développement, impression N° spécial, confection et impression des affiches, emblèmes, autocollants ... et réception.

- Le grand total s'élève à : 35.077.160 FRW
=====

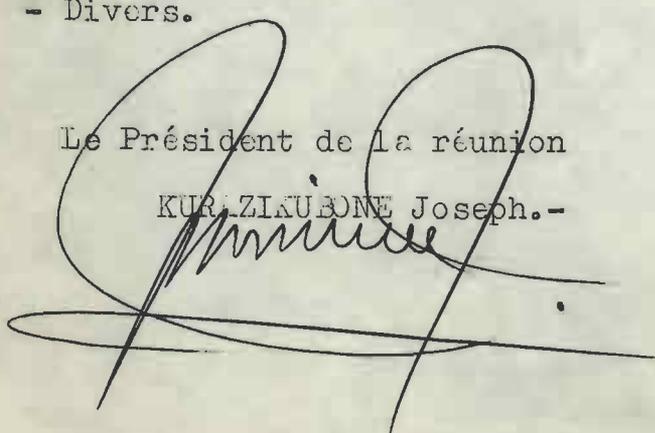
Après avoir terminé ce dossier financier qui avait captivé l'attention des membres deux séances durant, Monsieur UWIMANA J.M.V. a présenté brièvement les directives à suivre dans le concours musical : (copie annexée).

En guise de conclusion, le président de la réunion a remercié les participants de leur collaboration sur ce dossier on ne peut plus important, et surtout de l'esprit d'austérité qu'ils ont témoigné au cours de ces débats financiers lequel esprit a fait ^{passer} la somme globale de 43.555.952 FRW (dans la réunion précédente) à 35.077.160 FRW. Pour plus de sensibilisation, le comité a demandé que si possibilités se présentent l'on puisse prévoir une camionnette pour la sensibilisation de l'A.I.J., et en porterait même l'inscription "UMWAKA W'URUBYIRUKO!"

Pour terminer, le Président de la réunion a demandé à Monsieur UWIMANA J.M.V. en collaboration avec RUZAGILIZA Oscar, qui peuvent aussi se faire aider par MURIGANDA Georges, de préparer un petit canevas, renfermant certaines idées directives du concours littéraire, ils peuvent aussi recueillir certaines informations là-dessus à l'ORINFOR qui, dernièrement a fait faire le concours théâtral.

- Le comité a terminé ses travaux à 16H48' après avoir fixé l'ordre du jour suivant; pour la prochaine réunion :
- Concours littéraire (idées directrices)
- N° spécial
- Divers.

Le Président de la réunion

KURAZIKUBONE Joseph.-


Le Rapporteur :

RUZAGILIZA Oscar.-
